



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 43828

Texte de la question

Mme Irène Tharin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'application du projet de loi relatif à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, concernant l'assurance maladie des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Jusqu'à dépendantes de la Caisse nationale d'assurance maladie, les personnes souffrant de cette dégénérescence ou de pathologies comparables, par la voix de leurs familles et représentants de l'Union nationale « France Alzheimer et maladies apparentées » s'interrogent sur les conséquences du transfert éventuel de leur prise en charge par la future caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. En effet sur les 800 000 personnes atteintes aujourd'hui en France, beaucoup ont moins de soixante-cinq ans, voir moins de quarante ans, ce qui permettrait de considérer la maladie d'Alzheimer comme toute autre maladie, sans lien avec la perte d'autonomie des personnes âgées. Elle lui demande donc de lui faire connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Irène Tharin](#)

Circonscription : Doubs (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43828

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5285